Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260224-D2026_10CM-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre février deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire.
Date de la convocation : 19/02/2026 adressée par messagerie électronique et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 19/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents :14 ; Votants : 14
Présents : Bernadette LETANOUX, Yves RUELLAN , Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, ,Armel DENIS , Sébastien SALIOU, Sophie BARILLE , Stéphane PRULHIÈRE, Yannick DANIEL, Patricia CARET, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET
Absents: Fabien ALIX
Secrétaire : Brigitte NICOLAS

N° 10-2026- CONVENTION PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE RENÉ CASSIN DANS LE CADRE DU PROJET TERRITOIRE E3D/CNR 2024-2027

Rapporteur : Mme le maire
Exposé :
Un territoire éducatif E3D est constitué de plusieurs écoles et établissements agissant ensemble pour le développement durable, sur leur territoire partagé et avec leurs partenaires.
Les territoires éducatifs E3D permettent :
-Une continuité de l'Education au Développement Durable (EDD) dans un parcours d'apprentissage cohérent pour l'élève ;
-La visibilité et la formalisation d'un véritable parcours citoyen des élèves ;
-Le renforcement de la démarche partenariale ;
-Le partage d'expérience entre établissements d'un même territoire ;
-L'attractivité du territoire par son identité liée au Développement durable.

La présente convention présentée formalise les conditions de coopération entre le Collège René CASSIN et les communes du secteur, afin de permettre l'utilisation des crédits rectoraux alloués au projet de territoire E3D / CNR. Elle définit notamment :
-les responsabilités du collège en matière de gestion financière et comptable ;
-les responsabilités des communes en matière de mise en œuvre pédagogique locale ;
-les modalités de transmission des factures et justificatifs ;
-les règles de ventilation financière entre les différentes écoles ;
-les modalités de suivi, contrôle et reporting auprès du Rectorat.

Le projet vise à faire vivre l'environnement proche des élèves, à renforcer les connaissances sur les écosystèmes littoraux et terrestres, et à valoriser les ressources du territoire autour des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).
La convention s'applique rétroactivement à compter de la date du premier versement rectoral, soit le 1er janvier 2024, et court jusqu'au 31 décembre 2027, ou jusqu'à l'épuisement complet de la subvention et validation du bilan final par le Rectorat.

Entendu cet exposé,
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
- ACCEPTE les termes de la convention entre le collège René Cassin de CANCALE et la commune dans le cadre du projet territoire E3D/CNR 2024-2027 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

MAIRIE DE ST-BENOIT-DES-ONDES (Ille et Vilaine)

Le maire,
Bernadette LETANOUX

MAIRIE DE ST-BENOIT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine)